

**N°6
OCTOBRE
2015**



EDITORIAL

Chères Montmaurinoises, Chers Montmaurinois,

Dans beaucoup de communes qui disposent d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale, ...), la loi fiscale est appliquée par l'augmentation de la valeur locative cadastrale des propriétés constructibles non bâties... pour libérer du foncier afin de remédier à la pénurie de logements ou compenser le désengagement de l'Etat dans les dotations communales (?). Ainsi, qu'il s'agisse d'un jardin qui devient un terrain à bâtir... ou d'un potager avec cabanon qui devient une quasi-résidence secondaire..., les impôts, en particulier la taxe foncière sur les propriétés non bâties, s'envolent, deviennent exorbitants ... et sont dénoncés régulièrement ces dernières semaines par les médias et les contribuables auprès de leurs élus.

Nous avons donc échappé à cela à Montmaurin en annulant la carte communale, n'en déplaise à la précédente municipalité...

De là découle également l'annulation de la taxe d'aménagement qui aurait dû être appliquée sur notre commune dès 2015.

C'est un soulagement pour tous les contribuables de Montmaurin !!!!

La nouvelle majorité municipale, élue depuis moins d'un an, œuvre pour la mise en place concertée avec les acteurs locaux d'une politique touristique et culturelle. Cette année, elle s'est tournée vers les urgences : la piscine municipale et le terrain de camping municipal.

Au vu du dossier concernant la mise en conformité électrique du camping municipal, M. le Sénateur Claude RAYNAL nous a octroyé une participation sur sa réserve parlementaire de 50% des travaux (soit 4.200€), ce qui soulage le budget municipal face à l'accumulation des problèmes que nous découvrons notamment sur les bâtiments communaux.

Nous le remercions vivement de son aide précieuse qui permet ainsi d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions de sécurité.

Cordialement,

Silvia Belair
Le Maire

ACTUALITÉS COMMUNALES

Contrôle Assainissement non collectif : un autre héritage de l'ancienne équipe municipale à gérer ...

Vous avez reçu ou allez recevoir un courrier fixant la date de visite d'un technicien du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save pour le contrôle de bon fonctionnement de votre installation SPANC (Assainissement non collectif : fosses septiques, bacs à graisse, écoulements, ...).

En 2006, sous couvert de la Loi sur l'Eau, avait été mis en place par la précédente municipalité le contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif sur la commune de Montmaurin, compétence déléguée au Syndicat. A la suite de ces contrôles effectués, il s'avère que les avis avaient été ainsi attribués :

- 5% « acceptable »
- 37% « acceptable avec réserves »
- 24% « suspicion de pollution »
- 34% « non acceptable » (au centre du village plus particulièrement).

Il apparaît également que 23 habitations n'avaient pas été contrôlées (soit pour absence, soit par refus du contrôle).

Aujourd'hui, le Syndicat nous demande de valider la visite d'un technicien et le planning par un courrier modèle rédigé par le Syndicat. La municipalité ne valide pas cette procédure et les tarifs fixés unilatéralement.

Pourquoi : parce que beaucoup d'entre nous, sont :

- soit dans l'impossibilité de payer cette seconde visite, au même tarif que le premier contrôle, dans le contexte de fiscalité asphyxiante
- soit que leur installation n'est pas plus conforme aujourd'hui qu'hier, et que repayer la somme de 73.70 € n'est pas d'un intérêt ni pédagogique ni écologique, le seul intérêt étant celui du Syndicat qui perçoit cette taxation forfaitaire ;
- le contrôle exigeant des justificatifs impossibles à produire pour les vieilles habitations d'où le désarroi des usagers devant cette procédure inquisitoriale ;
- et pour la majorité des habitants – ils ne peuvent pas engager des dépenses incommensurables pour la réhabilitation de leur installation quand celle-ci est réalisable ; d'autant que les critères de subventions théoriques relevant d'ADOUR GARONNE restent « confidentiels »...
- D'autres habitants avancent qu'aucun document contradictoire ne leur est transmis immédiatement lors du contrôle, alors que leur signature valide le contrôle et la visite pour facturation.

Que devons-nous faire en pareils cas ?

La municipalité se doit de faire remonter ces difficultés auprès du Syndicat. des Eaux Barousse Comminges Save. Un rendez-vous a été demandé avec M. Duclos, Président du Syndicat.

A ce jour, malheureusement, après ce rendez-vous, chacun reste dans l'incertitude pour autoriser ou pas le contrôle de son installation SPANC !

Lors de notre rencontre du 1^{er} octobre avec M. Jean-Yves Duclos, en tant que président du Syndicat SEBCS : nous avons eu quelques précisions sur les points relevés plus hauts, et réclamons :

- un document papier pour la visite de contrôle, dont un double est laissé immédiatement à l'utilisateur ;
- une diminution du tarif de la deuxième visite en tant que contrôle de bon fonctionnement d'une installation SPANC ;
- les contrôles des installations non-conformes et qui n'ont pas subi de modifications, devraient être annulés puisque inchangés depuis le contrôle de 2006...en arrêtant d'accabler les usagers d'être les pollueurs...

Nous sommes en attente du bon vouloir du Syndicat SEBCS, et comme nous l'a suggéré M.DUCLOS nous réfléchissons à une reprise de la compétence « Assainissement » transférée en 1999 au Syndicat des Eaux par l'ancienne municipalité...

Le SDIS 31 (service départemental d'incendie et de secours) et la commune

Suite à la visite sur la commune de Montmaurin des services du Centre de Secours du canton, la municipalité procèdera à des améliorations des bornes incendie, notamment pour les quartiers de Courrèges et de Laspeyrades/Samadet-Le Ber. Nous étudions les possibilités et le budget pouvant être consacré dès début 2016 à la sécurité pour tous. Des préconisations d'accès à des points d'eau sont également faites, nous exécuterons très prochainement ces travaux : élagage autour de la citerne à Bacuran, ouverture d'un portail pour accès Pompiers au grand bassin de la piscine municipale, ...

Le CCAS de Montmaurin

Le CCAS de Montmaurin se met à votre disposition pour vous aider :

- aux formalités administratives personnalisées,
- à l'octroi de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) pouvant aller selon les revenus jusqu'à 550 € / an,
- aux achats groupés... pour les énergies en vue de l'approche de l'hiver.
-

Contacts : Alain BAQUE : 06 07 77 98 47 Françoise DARENGOSSE : 06 80 45 67 20

La participation au 1^{er} goûter des Séniors a permis la rencontre et l'échange entre Montmaurinois autour d'une Crêpes-party avec cidre et confitures maison.

Le prochain **goûter des Séniors** se tiendra à la salle des fêtes le **LUNDI 26 OCTOBRE 2015** à partir de 15h.

Contact et informations auprès de Françoise – 06 80 45 67 20

BRÈVES

POOL ROUTIER 2015 : CALENDRIER

Aurélien CEP, responsable des Services techniques de la Communauté de Communes du Boulonnais nous a fait parvenir le planning des travaux devant être réalisés par Colas Sud-Ouest / Zubiato sur notre commune. A partir des devis établis dès mars 2015, les travaux sont engagés sur le budget Voirie intercommunal restant disponible avant fin 2015.

Les travaux se réaliseront donc entre le 4 novembre et le 17 novembre 2015 pour les chemins VC n°2 (Samadet), VC du village (Le Tuco), Coumodous, Labroquère, fond de la côte (de la D9 à la D633), et Camias.

Ces chemins nécessitent des travaux non réalisés depuis de nombreuses années.

FRÉQUENTATION DES PISCINES MUNICIPALES DU CANTON

La piscine de Boulogne-sur-Gesse a accueilli 6.900 estivants. Nous pensons que Montmaurin a fait une belle prouesse en recevant 3.480 habitués à la piscine qui se veut être familiale et conviviale.



LES PERMANENCES À LA MAIRIE : Mardi : 14h-17h00 - Mercredi et Vendredi : 14h-17h30

Mme le Maire et ses adjoints peuvent également recevoir toute personne sur rendez-vous :

Tél. 05 61 88 10 84 – email : mairie.montmaurin@orange.fr

Pour les urgences :

Silvia BELAIR – Tél. 05 61 88 21 63 – Bertrand MIRO – Tél. port. 06 75 10 76 20

Photographies : Jacques Sabloux

LES RENDEZ-VOUS D'OCTOBRE...

PESTICIDES : notre santé est en danger

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la municipalité de Montmaurin, à peine en place, a décidé de ne plus utiliser de pesticides sur la voirie communale. Nous devons nous préoccuper non seulement de la santé des agents communaux, mais également de la santé de la population (propagation dans l'air et dans l'eau). Ces produits chimiques polluent et sont responsables de maladies émergentes.

A la Villa gallo-romaine, la suppression de l'utilisation de pesticides est déjà en place depuis plusieurs années...

Nous revenons donc à la binette...

C'est pourquoi, à l'initiative de la municipalité de Montmaurin, nous nous retrouverons pour avoir des informations lors d'une conférence/débat organisée à la salle des Fêtes.

Participeront le Collectif Zéro-Pesticide, des intervenants en prévention des risques professionnels, l'Association Nature Comminges, ...

Ces différents intervenants associatifs et de la médecine du travail aborderont la législation, l'ensemble des risques pour la santé et l'émergence de maladies, les impacts sur l'environnement et les alternatives proposées à ce jour.

PESTICIDES...
NOTRE SANTÉ EST EN DANGER
COLLECTIVITÉS, AGRICULTEURS ET PARTICULIERS

Agissons ensemble et maintenant !

LE SAMEDI 10 OCTOBRE 2015
à partir de 15h
à la Salle des fêtes de Montmaurin (31350)

INFORMATIONS - DÉBAT
PROJECTION - EXPOSITION

Avec

- ◇ la commune de Montmaurin,
- ◇ le Collectif Zéro-Pesticide,
- ◇ Intervenants en prévention des risques professionnels,
- ◇ Nature Comminges, ...

TOUT PUBLIC
ENTREE LIBRE

Dangers pour la santé

- Je nuis gravement à la santé
- J'altère la santé
- Je tue
- Je ronge

Dangers physiques

- Je suis sous pression
- Je fais flamber
- Je flambe
- J'explose

Dangers pour l'environnement

- Je pollue

De nouveaux pictogrammes pour l'étiquetage des produits dangereux (source INRS)

Studio Color - Boulogne-sur-Escaze

Retrouvons-nous :

le samedi 10 octobre 2015

à partir de 15h00 à la salle des fêtes de Montmaurin

Pour cette manifestation, nous en appelons aussi aux diverses collectivités :

Cette manifestation permettra de réunir autour de la table les élus, les agriculteurs et les particuliers – parce que tous concernés – et de constater l'impact néfaste que revêt l'utilisation « incontrôlée » des produits chimiques tels que les pesticides.

La position des Collectivités pour la réduction ou la suppression de l'utilisation des pesticides est primordiale menant obligatoirement à la prise de conscience collective.